



Consignes Stade 2 COVID-19 “CORONAVIRUS”

Le Maire vous transmet ci-dessous les consignes essentielles
à ce stade de la maladie :

Consignes relatives aux masques (consignes gouvernementales)

- le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;
- le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;
- le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.

Mettre en pratique (préconisations de l'ARS)

Les gestes barrières sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger de la maladie comme pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale.

- **Se laver les mains régulièrement ou utiliser des gels hydro-alcooliques,**
- **Tousser ou éternuer dans son coude**
- **saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades**
- **utiliser des mouchoirs à usage unique**
- **porter un masque quand on est malade**
- **on reste chez soi si on est malade**
- **on ne porte pas de masque si on n'est pas malade**

Le numéro vert pour toutes questions générales



Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15

